

Si vous complétez cette annexe, veuillez remplir et joindre également le cadre A de l'imprimé n° 1447-M-SD

Dénomination et adresse :												
Numéro SIRET de l'établissement à reporter impérativement												

L	COMPOSANTE DE L'IFER VISÉE À L'ARTICLE 1599 QUATER A DU CGI										
Matériel roulant destiné à être utilisé sur le réseau ferré national pour les opérations de transport de voyageurs (art. 1599 quater A du CGI)											
Catégorie de matériels roulants	Nombre de matériels					Dont utilisés dans le cadre de services de voyageurs commandés par les autorités régionales					
	Au titre de 2023			Au titre de 2024							
Engins à moteurs thermique											
Automoteur	L1		L2		L3						
Locomotive diesel	L4		L5		L6						
Engins à moteur électrique											
Automotrice	L7		L8		L9						
Locomotive électrique	L10		L11		L12						
Motrice de matériel à grande vitesse	L13		L14		L15						
Automotrice tram-train	L16		L17		L18						
Engins remorqués											
Remorque pour le transport de passagers	L19		L20		L21						
Remorque pour le transport de passagers à grande vitesse	L22		L23		L24						
Remorque tram-train	L25		L26		L27						
Nombre de kilomètres parcourus en 2023			L29								